Vingt bonnes raisons de patienter face à la calomnie

عشرون سببا لتصـ عن من يغتابك

[باللغة الفرنسية]

Ibn Taymia

شيخ الإسلام ابن تيمية

Traduction et adaptation : Karim Zentici

تر ة: كر زنتيسي

Révision : Abu Hamza Al-Germâny

مراجعة: أبو زة ا رما

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

ا كتب التعاو للدعوة وتوعية ا اليات بالربوة دينة الرياض

1429-2008



Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très miséricordieux

Vingt bonnes raisons de patienter face à la calomnie

Que les prières d'Allah et Son Salut soient sur Mohammed, ainsi que sur ses proches, et tous ses Compagnons !

Dans son épître *Qâ'ida fi e-Sabr wa e-Shukr*, *Sheïkh el Islam* ibn Taïmiya préconise vingt bonnes raisons de patienter face à la calomnie et de ne pas se venger contre ses auteurs. Voici ce qu'il nous apprend :

Quoi qu'il puisse arriver au croyant, c'est un bien venant d'Allah (ﷻ). Sa vie est un bienfait perpétuel que la situation dans laquelle il évolue lui plaise ou non. Le destin est en fait une transaction dont les serviteurs d'Allah récoltent les fruits, comme il est une route qui mène à Lui. Un Hadith certifie que l'Imam que les gens vont suivre, le Jour où chacun sera appelé à suivre son Imam, a déclaré (ﷺ) : « *La vie du croyant est vraiment étonnante ! Tout destin qu'Allah lui écrit est un bien pour lui : Il est reconnaissant lorsqu'un bonheur lui arrive, ce qui est bien pour lui et il est patient lorsqu'un malheur lui arrive, ce qui est un bien pour lui.* »[1] Tout événement prédestiné au croyant est un bien pour lui, s'il s'arme de patience dans les moments difficiles et s'il fait preuve de reconnaissance dans les moments de joie. Cette caractéristique du croyant fait partie intégrante de la foi. L'un des anciens assume en effet que la foi se divise en deux : une partie est faite de patience et une partie est faite de reconnaissance[2] comme le révèle le verset : ﴿***C'est en cela un signe pour les patients et les reconnaissants***﴾.[3]

Si l'on considère la religion dans son ensemble, on se rend compte qu'elle revient en fait à ces deux notions : la patience et la reconnaissance.

Or, il existe trois sortes de patience :

[Premièrement :] il faut patienter face aux obligations, car celles-ci réclament une certaine patience et une certaine endurance, comme elles réclament de faire un effort sur soi contre son ennemi intérieur et extérieur. En fonction de sa patience, l'individu s'investit dans les actes obligatoires, mais aussi dans les actes recommandés.

Deuxièmement : il faut patienter face aux interdictions afin de ne pas sombrer dans le péché. Les penchants de l'âme, les tentations du Diable et le mauvais entourage entraînent l'individu à commettre les interdits. En fonction de l'intensité de sa patience, il ne va pas succomber au péché. Certains anciens ont dit : « *Les gens pieux et les pervers s'associent à faire les bonnes actions tandis que s'éloigner des mauvaises actions est le privilège des gens véridiques.* »[4]

---

[1] Rapporté par Muslim (2999).

[2] Rapporté par el Baïhaqî dans *Shu'ab el Imân* (9715) qui le fait remonter au Prophète (ﷺ). *Sheïkh Al Albânî* a cependant considéré faible sa chaîne de transmission dans *Silsilat Adh-Dha'îfa* (625). L'auteur de la recension du texte d'ibn Taïmiya, D. Hishâm As-Sînî soutient toutefois que vraisemblablement, cette parole a été prononcée par certains savants.

[3] *Ibrahim* ; 5

[4] Rapporté par Abû Na'îm dans *el Hulia* (10/197), selon 'Abd Allah ibn Sahl e-Tusturî.

Troisièmement : il faut patienter face au destin qui est indépendant de sa propre volonté. Ce genre de patience est de deux sortes : une sorte consiste à patienter face aux malheurs qui sont au-dessus de la volonté des hommes telle que la maladie et toute calamité céleste en général. Il est relativement plus facile d'endurer ce genre d'épreuves étant donné que celles-ci témoignent de la manifestation divine à travers le destin. En outre, l'homme est impuissant face aux éléments, il doit donc patienter malgré lui, à défaut de le faire de son plein gré. Si en ouvrant son cœur, Allah lui permet de réfléchir sur les conséquences bénéfiques et les bienfaits immenses que celles-ci procurent, il passera dès lors du stade de la patience à celui de la reconnaissance, en se satisfaisant de son sort. Ainsi, le malheur se transforme en bienfait, en se rappelant sans cesse du fond du cœur et du bout de la langue : *« Seigneur ! Aide-moi à T'évoquer, à Te remercier, et à T'adorer convenablement ! »*[5]

Ce sentiment varie plus ou moins en fonction de l'intensité de l'amour que le serviteur voue à Son Seigneur. Chacun est capable de le constater en lui-même comme le décrit clairement le poète en reprochant à sa bien-aimée de lui avoir causé du tort :

Le mal que tu me fais me fait du mal

Mais, il me plaît d'avoir traversé ton esprit

Quatrièmement : (qui correspond à la deuxième sorte de patience face au destin NDT) l'individu doit patienter au mal que les autres lui font subir au niveau de sa personne, de son honneur, et de ses biens. Ce genre de malheur est largement plus difficile à supporter. Par nature, l'homme n'aime pas se faire dominer ; celui qui lui fait du mal hante constamment son esprit et seule la vengeance peut le soulager. Les prophètes et les véridiques sont les seuls à pouvoir endurer ce genre d'épreuves. Malgré les atteintes incessantes faites à sa personne, notre Prophète (ﷺ) a déclaré : *« Qu'Allah fasse miséricorde à Moussa ! Il a subi bien pire, mais il a su patienter. »*[6] Après avoir été physiquement malmené par son peuple, l'un des prophètes s'est exclamé : *« Ô Allah ! Pardonne-leur, car ils ne savent pas ! »*[7] Certaines annales rapportent que Mohammed (ﷺ) a prononcé la même parole en réaction aux attaques venant de son peuple.[8] Dans son invocation, il a ainsi réuni trois éléments : il a fait preuve de clémence à leur égard, il a demandé au Seigneur de leur pardonner, et leur a même trouvé une excuse en avançant qu'ils ne sont pas conscients de leurs actes.

Cette forme de patience a pour fruit de donner la victoire, de guider sur la bonne voie, de procurer la joie et la force en Dieu, de Lui vouer un plus grand amour, de recevoir aussi de la part des gens un plus grand amour et d'accumuler plus de science. C'est pourquoi, le Seigneur (ﷻ) dit : ﴿***Nous avons fait d'une partie d'eux des exemples*** (Imam) ***guidés par Notre Ordre, en raison de leur patience et, car ils étaient convaincus par nos signes*** (ou versets)﴾.[9] Grâce à la patience et à la conviction, on obtient ainsi l'autorité dans la religion. Si l'individu ajoute à la patience, la force de la conviction que représente la foi, il s'élève en échelon pour atteindre le bonheur grâce au Seigneur (ﷻ). Telle est la Faveur d'Allah qu'Il concède à qui Il veut parmi Ses créatures, alors que Sa Faveur est immense ! C'est pourquoi, Allah dit : ﴿***Rends le mal par le bien ; tu transformeras ainsi un ennemi avéré en un ami intime • Seuls les***

---

[5] Rapporté par Abû Dawûd (1522), selon Mu'âdh ibn Jabal (ﷺ) avec cet énoncé.
[6] Rapporté par el Bukhârî (3150) et Muslim (1062).
[7] Rapporté par el Bukhârî (3477) et Muslim (1792).
[8] Rapporté par e-Tabarânî dans *e-Tarîkh el Kabîr* (5694) avec une chaîne de transmission *Munqati'* (dont il manque l'un de ses éléments).
[9] La prosternation ; 34

gens patients peuvent y parvenir, seuls ceux qui ont un haut rang peuvent y parvenir﴿.[10]

Plusieurs éléments permettent à l'individu d'endurer ce genre de malheur dont notamment :

Premièrement : il doit considérer qu'Allah (ﷻ) est le Créateur des actes, des mouvements et de l'immobilité, et de la volonté de Ses créatures. Il suffit qu'Il veuille une chose pour qu'elle soit et qu'Il ne le veuille pas pour qu'elle ne soit pas. Le moindre élément infime qui évolue dans le monde céleste ou terrestre ne peut se déplacer sans Son Consentement et Sa Volonté. Les hommes ne sont que des agents, ils doivent plutôt se tourner vers Celui qui les a utilisés contre lui et ne pas considérer le mal qui provient d'eux pour s'épargner ainsi les regrets et les peurs.

Deuxièmement : il doit considérer ses péchés et se convaincre qu'Allah (ﷻ) n'a pas utilisé ses ennemis contre lui si ce n'est à cause de ses propres fautes, comme le révèle le verset : ﴾***Tout malheur est le fruit de ce que vos mains ont récolté***﴿.[11] S'il se met à l'esprit que ses malheurs sont le fruit de ses péchés, sa seule préoccupation sera de demander pardon au Seigneur et de se repentir de ses péchés qui sont à l'origine de l'acharnement des autres contre lui, de leurs critiques, et de leur médisance.[12] Quelqu'un qui s'acharne à la parole contre ceux qui lui ont fait du mal, et qui ne se remet pas en question, subit réellement un malheur ; contrairement au repentant dont le malheur devient un bienfait. À travers une maxime qui est vraiment une perle rare, 'Ali ibn Abî Tâlib (ﷺ) nous apprend : *« Il ne faut espérer qu'en Allah et ne craindre que ses péchés. »*[13] Selon une autre annale rapportée par un ancien, le malheur survient à cause des péchés et il se dissipe grâce au repentir.[14]

Troisièmement : il doit considérer la récompense qu'Allah a réservée à celui qui pardonne à son prochain et qui prend son mal en patience comme l'exprime le verset : ﴾***Le mal est rétribué par un mal identique, tandis que le salaire de celui qui pardonne et qui réconcilie appartient à Allah ; certes Il n'aime pas les injustes*** ﴿.[15]

Il y trois façons de réparer les torts que l'on a subis : soit en se faisant injustice à outrance, soit en se faisant équitablement justice, ou soit en pardonnant et en renonçant à ses droits. Le verset a énuméré ces trois catégories d'individus : il a d'abord cité les modérés, puis l'élite, et enfin les injustes. Le jour de la Résurrection, il sera hélé : *« Que tous ceux à qui le salaire appartient à Allah se présentent ! »* Seuls ceux qui pardonnent et qui réconcilient (ou qui réparent) vont se présenter.[16] De plus, il devient plus facile de pardonner, de fermer les yeux (sur ce qu'on nous a fait), et de gagner son salaire que de se venger, de se faire justice soi-même, et de perdre son salaire.

Quatrièmement : il doit considérer que s'il pardonne, son cœur n'aura aucune animosité envers ses frères. Il ne va pas ainsi cultiver en lui la haine, la vengeance, et l'esprit de rancune en souhaitant le mal à autrui. La clémence est beaucoup plus mielleuse et profitable à court et à long terme que le soulagement et les bénéfices procurés par la vengeance. Il sera

---

[10] *Les Versets détaillés* ; 33-35
[11] *La concertation* ; 30
[12] L'auteur a dit ailleurs : « *L'individu ne doit pas s'en remettre à lui-même ni se préoccuper de la critique des autres. Il doit plutôt implorer Allah de lui venir en aide afin de Lui obéir …* » *Majmû' el Fatâwâ* (14/227).
[13] Rapporté par Abû Na'îm dans *el Hulia* (1/75).
[14] Voir *Fath el Bârî* (2/497).
[15] *La concertation* ; 40
[16] Plusieurs annales tournent autour de ce sujet mais elles sont toutes aussi faibles les unes que les autres.

ainsi concerné par le verset : ﴾***Allah aime les bienfaiteurs*** ﴿,[17] et Il aura gagné l'amour du Seigneur. Il est comparable au créancier à qui l'on rend plusieurs *dinars* bien qu'il en ait prêté un seul ; il exulte à l'idée d'avoir bénéficié des faveurs d'Allah.

Cinquièmement : il doit savoir que la vengeance engendre un sentiment de bassesse que la personne ressent au fond d'elle. Par contre, Allah remplit le cœur du sentiment de fierté à celui qui pardonne comme l'a dit celui dont les paroles sont infaillibles (ﷺ), à travers ses dires : « *Allah rend fier celui qui pardonne.* »[18] Il est donc plus avantageux de gagner la fierté à travers le pardon que de la gagner à travers la vengeance. La vengeance certes donne une fierté en apparence, mais elle crée un sentiment de bassesse intérieure. Par contre, la clémence qui est un sentiment de bassesse au départ procure à terme une fierté intérieure, mais aussi une fierté apparente.

Sixièmement : cet élément est des plus bénéfiques ! Il doit considérer en effet que la rétribution est de même nature que les actes. Lui-même est injuste et fait des péchés ; s'il pardonne aux autres et ne tient pas rigueur de leurs erreurs, Allah lui pardonnera et ne tiendra pas rigueur de ses propres erreurs. S'il se convint de pardonner à celui qui lui a fait du tort, et fait preuve de bienfaisance à son égard, Allah rétribuera son geste par une récompense de même nature ; Il lui pardonnera et sera Bienfaisant envers lui ; Il l'aidera à pardonner et Il le soutiendra dans sa patience. Cet avantage suffit amplement à toute personne douée de raison !

Septièmement : il doit savoir qu'il risque de perdre énormément de temps à vouloir se venger. Chercher à punir le coupable va devenir en lui une obsession. Il va ainsi laisser échapper bon nombre de ses intérêts qu'il ne pourra jamais récupérer. Cet inconvénient peut devenir plus pénible que le préjudice subit en lui-même. Par contre, s'il pardonne il évacuera son esprit et concentrera ses efforts sur ses propres intérêts ; ce qui en soi est plus utile que la vengeance.

Huitièmement : le Messager d'Allah (ﷺ) ne s'est jamais vengé pour sa propre personne. Pourtant, il est le meilleur des êtres et le plus honorable auprès du Seigneur, et lui causer du tort c'est vouloir causer du tort à Dieu, et la religion sanctionne sévèrement ce crime. Il est le plus noble, le plus pur, et le plus vertueux des hommes. Il jouit des plus hautes qualités et il est le plus chaste de toutes les créatures. Malgré cela, il n'a jamais crié vengeance. Comment l'un d'entre nous peut-il dès lors se sentir blesser dans son amour propre ! Alors que chacun sait ce qu'il vaut réellement ! Chacun connaît ses propres défauts et ses points faibles. Celui qui se connaît vraiment sait pertinemment qu'il ne mérite pas de se faire justice lui-même ; sa personne lui est si insignifiante qu'il néglige de la défendre.

Neuvièmement : s'il subit un mal pour avoir fait la morale aux autres (ordonner le bien et interdire le mal), il doit absolument patienter. Dans ce cas précis, il ne lui est pas légitimé de se venger, car il a choisi de se sacrifier pour Allah qui lui réserve sa récompense. Ainsi, la loi ne prévoit aucune réparation en faveur des guerriers qui ont sacrifié leurs biens et leur vie sur le sentier d'Allah ; Allah en a fait l'achat. Le prix de cette transaction ne revient pas aux humains, car Allah se charge de dédommager quiconque se sacrifie pour lui. Par contre, s'il subit un mal en raison d'un malheur, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Cela a au moins le mérite de lui préoccuper l'esprit et de le dissuader de dire : pourquoi ai-je subi un tel préjudice ? S'il subit un mal pour des raisons matérielles, il doit se faire une raison et

---

[17] *La famille de 'Imrân* ; 134
[18] Rapporté par Muslim (2588).

patienter. Un marchand doit endurer la canicule, la pluie, la neige, les difficultés du voyage, l'éventuelle rencontre des brigands, sinon il vaut mieux ne pas se lancer dans le commerce. Il est connu que quiconque s'investit dans une entreprise, fait preuve d'endurance pour arriver à ses fins ; et cela, proportionnellement à son investissement.

Dixièmement : il doit considérer que s'il patiente Allah sera avec lui, Il l'aimera et sera satisfait de lui. Allah lui repoussera toute sorte d'ennuis que personne parmi Ses créatures ne peut repousser. Allah (ﷻ) dit : ﴿***Soyez patients, car Allah est avec les patients***﴾.[19]

Onzièmement : il doit considérer que la patience est la moitié de la foi. Il ne doit pas sacrifier un élément de sa foi sous prétexte de se défendre. À travers la patience, il préserve et protège sa foi en même temps, en sachant qu'Allah est avec ceux qui ont la foi.

Douzièmement : il doit considérer que la patience lui permet de se dominer et d'avoir le dessus sur son âme. Ainsi dominée, l'âme n'a pas l'espoir de l'enchaîner pour l'assujettir, et le propulser dans les abîmes. S'il écoute son âme et lui obéit, elle le mènera vers les périls sauf si une Miséricorde venant de Son Seigneur l'en délivre. S'il n'avait d'autres fruits dans la patience, que le fait d'assujettir son âme et son démon… dès lors, le cœur montre sa force, et s'il voit ses armées se raffermir, il se consolide, s'épanouit, et il est capable ainsi de repousser toute invasion.

Treizièmement : il doit savoir qu'Allah va indubitablement lui donner la victoire s'il patiente. Allah est le Garant de celui qui patiente et qui Lui remet le sort de ses ennemis injustes. Par contre, s'il cherche à se faire justice lui-même, Il lui en laissera la charge. S'il triomphe de ses ennemis, il en sera le seul responsable. Allah qui est le plus grand des vengeurs et des sauveurs est-il comparable à ce vengeur faible et impuissant ?

Quatorzièmement : S'il fait preuve de patience, son adversaire se remettra en question et lui demandera des excuses. Sans compter que les gens le condamneront et prendront la défense de la victime. Dans ce sens, le Seigneur a dit : ﴿***Rend le mal par le bien ; tu transformeras ainsi un ennemi avéré en un ami intime • Seuls les gens patients peuvent y parvenir, seuls ceux qui ont un haut rang peuvent y parvenir*** ﴾.[20]

Quinzièmement : s'il se venge, son ennemi va probablement accroître son mal, se renforcer, et tramer différents moyens pour lui causer du tort, comme cela est souvent constaté. Par contre, s'il décide de patienter et de pardonner, il se met à l'abri d'un tel préjudice. La personne sage se contente d'un moindre mal pour ne pas en engendrer un plus grand. Combien de séquelles irréversibles la vengeance laisse-t-elle à la personne qui se venge ? Combien cause-t-elle de pertes humaines, matérielles, et du pouvoir que le pardon aurait pu épargner ?

Seizièmement : si la vengeance devient une habitude au dépend de la patience, on devient soi-même injuste. L'âme vengeresse ne se contente pas de se venger avec équité alors qu'il lui incombe d'être juste tant au niveau de la morale (savoir) qu'au niveau des intentions. Elle risque même d'être incapable de reprendre uniquement son droit, car sous l'effet de la colère, elle ne contrôle ni ses paroles ni ses actes. Elle passe ainsi du statut de victime en attente du triomphe au statut d'oppresseur en attente de la punition.

---

[19] *La famille de 'Imrân* ; 146
[20] *Les Versets détaillés* ; 33-35

Dix-septièmement : le préjudice subi permet à la victime soit de lui effacer ses péchés soit de l'élever en degré, contrairement à la situation où elle privilégie la vengeance au dépend de la patience.

Dix-huitièmement : le pardon et la patience sont l'une des armes les plus infaillibles face à son adversaire. Le pardon et la patience suscitent un certain avilissement et la crainte de l'ennemi envers lui et envers les autres. Les gens autour de la victime ne vont pas en effet se taire, si celle-ci décide de le faire. Si elle se venge, tous ces avantages partent en fumée. Certains individus aiment qu'on leur réponde s'ils viennent à insulter ou faire du mal à quelqu'un. La réponse de leur adversaire les soulage et elle leur enlève un poids.

Dix-neuvièmement : le pardon donne l'impression à l'ennemi que l'on a pris le dessus et que l'on a gagné la bataille ; c'est pourquoi, il se sent inférieur. Ce mérite et cet honneur suffisent en eux-mêmes pour inciter au pardon.

Vingtièmement : le pardon et la clémence est une bonne action qui engendre une autre bonne action, et ainsi de suite. Les bonnes actions de la victime iront toujours ainsi en augmentant. La bonne œuvre génère en récompense une œuvre du même type comme en parallèle la mauvaise œuvre engendre en punition une mauvaise œuvre. Le pardon peut donc être à l'origine du succès et du bonheur éternel, mais avec la vengeance on perd cet avantage.

Que les prières d'Allah et Son Salut soient sur Mohammed, ainsi que sur ses proches, et tous ses Compagnons !

Traduit et adapté pour islamhouse par :
Karim ZENTICI
Relu par Abu Hamza Al-Germâny

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !